

18 L'École

du respect d'autrui

L'ESSENTIEL

⇒ Le respect d'autrui est une valeur fondamentale de notre République. À ce titre, l'École de la confiance transmet les règles de la vie commune et veille à leur respect.

⇒ Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse renforce la politique publique de lutte contre le harcèlement entre élèves en déployant un plan d'actions ambitieux en dix nouvelles mesures.

⇒ La lutte contre toutes les formes de discrimination et contre le harcèlement sont des priorités. Le G7 Éducation, présidé par la France, qui s'est tenu le 4 juillet, a abouti à l'adoption d'un texte qui a placé la lutte contre le harcèlement comme enjeu international.

→ LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le ministère est pleinement engagé pour éradiquer le harcèlement à l'école. Dans une enquête Depp de 2017, 7 % des collégiens ont déclaré avoir subi une atteinte de cyberharcèlement. Celui-ci est davantage subi par les filles (8 % contre 6 % pour les garçons) et par les élèves de 3^e 1.

77 742 sollicitations ont été reçues par le numéro d'appel Non au harcèlement 30 20 dont 2 176 signalements transmis aux référents académiques². On constate une légère baisse du phénomène (- 5,6 %) mais les nouvelles technologies accentuent la violence.

C'est pourquoi l'interdiction de l'usage du téléphone portable dans l'enceinte des collèges est fondamentale.

Le principe d'une scolarité sans harcèlement est entré dans le Code de l'Éducation grâce à l'adoption de la loi Pour une École de la confiance.



LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Article 5 : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

1 https://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/91/4/depp-ni-2018-18-33-Resultats-enquete-climat-scolaire-et-victimation_1053914.pdf

2 Chiffres 2019

Ce texte offre un socle solide à la lutte contre le harcèlement. Plusieurs mesures concrètes ont été prises :

- généralisation des ambassadeurs contre le harcèlement dans tous les collèges ;
- numéro dédié 3020 ;
- campagne contre le harcèlement.

En cette année 2019-2020, l'effort engagé s'approfondit :

- doter les écoles et les établissements d'un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves. Expérimentation dans huit académies en 2020 ;
- accompagner les écoles et les établissements confrontés à des situations complexes avec la création **d'un réseau départemental d'intervention** mobilisable par les établissements pour lutter contre des situations de harcèlement et engager des actions de prévention ;
- mettre à la disposition des écoles et des établissements scolaires des ressources avec l'aide **d'un comité national d'experts**.

Le 7 novembre 2019 prochain aura lieu la Journée nationale de lutte contre le harcèlement. Elle mettra à l'honneur les dynamiques de groupe positives qui permettent d'apporter un soutien actif aux victimes et rompre leur isolement.

→ **PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS**

En 2019, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse approfondit son action grâce à la **nouvelle Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif**, signée pour la période 2019-2024 par l'ensemble des ministères ayant la responsabilité de politiques éducatives.

La Convention associe l'ensemble des acteurs du système éducatif en articulant les enjeux pour l'école :

- pilotage de la politique d'égalité ;
- formation des personnels, éducation au respect mutuel ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- accompagnement à l'orientation.

Elle fixe un socle commun à l'action des référents « égalité » nommés depuis la rentrée 2018 dans tous les établissements du second degré.

→ **LUTTER CONTRE LES LGBTPHOBIES**

L'année 2018-2019 a été marquée par le lancement de la campagne de prévention des LGBTphobies en milieu scolaire « **Tous égaux, tous alliés** ». De nouveaux outils ont été mis à la disposition de la communauté éducative – affiches, flyers, guide d'accompagnement, service d'écoute, vidéos – avec l'ambition de faire de chaque collège et lycée un environnement sécurisant et inclusif.

En 2019-2020, le ministère s'appuie sur le Plan national d'actions contre la haine et les discriminations anti-LGBTQI (2019-2022) piloté par la Dilcrah pour amplifier son action.

La lutte contre l'homophobie passe par le renforcement de la formation des personnels, la production de ressources pédagogiques, la sensibilisation des élèves élus dans les conseils de vie collégienne et lycéenne, le soutien aux associations. Le ministère encourage également les initiatives – de plus en plus nombreuses – visant à faire du 17 mai, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, un moment de solidarité avec les jeunes LGBT.

→ **LUTTER CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME**

Une équipe nationale de réaction, prévue dans le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020, apporte aujourd'hui un soutien opérationnel aux équipes académiques Valeurs de la République. Placées sous l'autorité du recteur, ces équipes ont pour mission de prévenir et de répondre aux atteintes au principe de laïcité d'une part, aux manifestations de racisme et d'antisémitisme d'autre part.

Les personnels disposent en outre d'une adresse de saisine nationale pour signaler tout cas de racisme ou d'antisémitisme³.

³ (<https://eduscol.education.fr/cid136973/formulaire-valeurs-de-la-republique.html>)